

Loi N° 009 /PR/2000

Portant Ratification de l'Accord de Prêt signé
entre la République du Tchad et la Banque Arabe pour
le Développement Economique en Afrique (BADEA) relatif
au projet de Construction de la route Massaguet - Ngoura.

(/u la Constitution ;

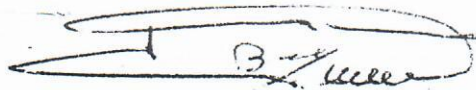
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 Mai 2000

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de huit millions (8.000.000) dollars US signé le 2 Décembre 1999 entre la République du Tchad et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) relatif au financement du projet de construction de la route Massaguet – Ngoura.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 24 MAI 2000



IDRISS DEBY